

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 13 février 2018**

Le treize février deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Christian LAPEYRE, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julie LECOMTE donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Lionel GUYOMARD donne pouvoir à Henri FERRO
Pierre COUTURIER donne pouvoir à Christian LAPEYRE
Myriam ROUILLARD donne pouvoir à Sylvie DOUCET

Absents excusés :

Murielle MARINELLI-LAVIGNE et Véronique VAUDELLE

Absentes :

Peggy GUILLER, Adrienne PETIT et Elodie GRYGULA

Le Maire nomme Sophie GOUMAZ secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la commission Urbanisme du 26 décembre.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Comptes rendus des séances du 20 décembre et du 18 janvier du Conseil Communautaire ;
- Comptes rendus des séances du Bureau des 18 décembre et 11 janvier.

Divers :

- Procès-verbal sommaire du Conseil d'administration du CCAS du 24 janvier ;
- Rapport intermédiaire 2017 de l'inventaire de la biodiversité de la Commune ;
- Compte rendu du Conseil de l'école élémentaire du 29 janvier ;
- Projet de la Commune de Gallardon dans le cadre de l'opération « Centre-ville ».

Alexandre DAVAL revient sur le projet de l'opération centre-ville. Il juge cet outil intéressant pour alimenter le débat sur les choix d'ensemble pour la Commune.

Le Maire précise que le document avait été élaboré en 2014, avec le concours de Bruno ALAMICHEL et Julie LECOMTE, dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Une mise à jour a donc été nécessaire. Elle reste succincte puisqu'il a fallu réagir vite : annonce en début de semaine pour un envoi quelques jours après.

Le document est perfectible. Suite aux remarques d'Alexandre DAVAL et Julie LECOMTE, le projet sera à nouveau examiné dans la perspective d'un retour favorable. Toutefois, notre demande a peu de chance d'aboutir dès lors que ce sont, a priori, les Communes de plus de 20 000 habitants qui sont ciblées.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
15/12/2017	MAITRE LABBE	DANEBE/BILLOT	27 RUE DES MICHOTTES	ZK 683	589 m ²	NON EXERCE LE 15/12/2017
28/12/2017	MAITRE LABARTHE PIOL	SAINTHUILE	42 RUE BAGLAINVAL	AI 15/234/236/238	899 m ²	NON EXERCE LE 28/12/2017
02/01/2018	MAITRE LABBE	BIZET/RODGERS	20 RUE GUY POUILLE	AC 308	402 m ²	NON EXERCE LE 04/01/2018
08/01/2018	MAITRE MUNOZ	MAILLARD	1 IMPASSE DU CŒUR A MARGOT	AC 842	367 m ²	NON EXERCE LE 09/01/2018
05/01/2018	MAITRE CAUSSE	MAGNANI	45 FAUBOURG DE LA FONTAINE	AC 994	601 m ²	NON EXERCE LE 09/01/2018
09/01/2018	MAITRE JOURDIN	BOUAMOUD	9 RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 457	165 m ²	NON EXERCE LE 10/01/2018
11/01/2018	MAITRE MUNOZ	SCI DU JEU DE PAUME	17/19 RUE PIERRE MARTIN	AC 428	160 m ²	NON EXERCE LE 11/01/2018
11/01/2018	MAITRE MUNOZ	FAGET	78 B RUE DE MAINTENON	AE 143	1283 m ²	NON EXERCE LE 11/01/2018
16/01/2018	MAITRE JOURDIN	FROMI	3 PLACE DE L'EGLISE	AC 464	291 m ²	NON EXERCE LE 16/01/2018
19/01/2018	MAITRE DALET	MONSEILLIER	12 RUE DU CROC SALE	AC 435	139 m ²	NON EXERCE LE 22/01/2018
25/01/2018	MAITRE MUNOZ	LE HONSEC/DE CRUZ	48 GRANDE RUE DE MONTLOUET	266 B 1210	100 m ²	NON EXERCE LE 25/01/2018
01/02/2018	MAITRE JOURDIN	SCI PHYM IMMO	19 RUE DU MARCHÉ AU BLE	AC 552	114 m ²	NON EXERCE LE 01/02/2018

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
CALDEO	2 000 litres Carburants	Sces Techniques	2 310.00	2 772.00	FCT
CALDEO	2 000 litres Fioul	La Poste + Logement	1 400.00	1 680.00	FCT
CHAUVET	Entretien matériels (BC Annuel)	Espaces verts	3 333.33	4 000.00	FCT
GEDIMAT	Vêtements professionnels	Sces Techniques	2 019.32	2 423.18	FCT
SIDER	Matériaux plomberie	Sces Techniques	863.76	1 036.51	FCT
TOPP IMPRIMERIE	Lettres d'infos janvier	Mairie	676.00	811.20	FCT
ERI CONCEPT	Maintenance TBI	Ecole Primaire	760.00	912.00	FCT
FICHOT	Fournitures d'entretien	Salle polyvalente	629.79	755.75	FCT
LUMIPLAN	Maintenance	Borne infos	1 191.08	1 439.30	FCT
SAGA LAB	Contrôle paniers + buts	Gymnase	548.20	657.84	FCT
SAGA LAB	Contrôle antichute paniers	Gymnase	550.00	660.00	FCT
EIFFAGE ENERGIE	Régulation centrale chauffage	Salle polyvalente RAR 2017	6 988.00	8 385.60	INV
GUILLEBERT	Matériels	Espaces verts	1 910.90	2 293.08	INV

LEADER COLLECTIVITE	Panneaux signalisation	Voirie	756.62	907.94	INV
DYNATECH	Peugeot Expert	Sces Techniques	8 844.80	10613.76	INV

Le Maire précise que le choix d'un véhicule d'occasion a été validé compte tenu du faible kilométrage effectué. Sylvie DOUCET s'interroge sur la perspective de l'acquisition d'un véhicule électrique. C'est en fait, l'aspect économique qui a conduit le choix.

3. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension d'assainissement à Montlouet

Rapport d'analyse des offres transmis aux membres du Conseil Municipal

Suite à l'appel à candidature mené en 2017, cinq cabinets ont été retenus et trois ont déposé une offre.

L'analyse des offres a été présentée à la Commission des Travaux et des achats le 22 janvier. La Commission a proposé au Maire de retenir le cabinet Verdi, offre mieux disante au regard des critères de sélection, pour un taux de rémunération de 4,98 %, pour la tranche ferme (réseau public), d'un montant de travaux estimé à 633 500 €, soit 31 562,00 € HT de maîtrise d'œuvre et d'un taux de rémunération de 6,37 % pour la tranche optionnelle (domaine privé).

Le Maire a retenu l'avis de la Commission. Le marché a donc été notifié au Cabinet Verdi. L'ordre de service attendra le retour favorable de l'Agence de l'eau.

Il s'agit du même Cabinet qui a conduit la maîtrise d'œuvre pour le secteur de Baglainval.

Eric TABARINO précise que l'estimation du montant de travaux constitue la « fourchette haute » et qu'il est probable que ce montant soit moindre suite à la consultation pour les travaux. Il faudra toutefois préalablement valider le système retenu, soit en gravitaire ou sous pression. Compte tenu des diverses échéances de travail, les travaux se dérouleront courant 2020 et solderont le zonage de l'assainissement collectif de la Commune, soit quasiment 100 % du territoire.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Changement de statut pour un agent des services techniques

La Commune emploie depuis février 2015, un agent, 20h/semaine, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pour le nettoyage du centre-ville. Ce type de contrat est financé par l'Etat et éventuellement renouvelable tous les ans.

Or, les modalités de renouvellement de ces contrats pour 2018 ne sont toujours pas diffusées et ne sont pas encore connues à ce jour alors que l'échéance du contrat actuel est fixée au 20 février.

Dans l'attente du retour de l'Etat, la Commune a la possibilité de recruter cet agent sur un CDD de type « accroissement temporaire d'activité ». Ce type de contrat est permis pour un maximum d'un an.

Le Maire propose dans un premier temps, un recrutement sur 2 mois, ce qui devrait permettre d'obtenir les réponses et le travail administratif nécessaires pour l'éventuel renouvellement sur un CUI.

Alexandre DAVAL se renseigne sur l'information diffusée à l'agent concerné. En effet, cette situation est plutôt précaire. Le Maire évoque la qualité du travail effectué, toujours avec enthousiasme et engagement. Il est donc normal que la Commune puisse trouver la solution pour pérenniser l'emploi, c'est un engagement moral. En ce sens, s'il n'est plus envisageable à terme de bénéficier du financement de l'Etat dans le cadre d'un CUI, alors le Maire proposera au Conseil la nomination de l'agent. La décision de l'assemblée sera alors nécessaire dans le cadre de la création de poste. Le Maire confirme que l'agent a été rassuré sur son avenir en tant qu'agent de la Commune.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent technique au 1^{er} échelon à raison de 20 h/semaine, à compter du 21 février 2018 jusqu'au 30 avril 2018, renouvelable à concurrence d'1 an, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.*

2. Rythmes scolaires – Rentrée 2018

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux communes de revenir à la semaine des 4 jours.

Compte tenu du délai, il n'était pas concevable de changer les rythmes scolaires en 2017. Le fonctionnement actuel reste basé sur 5 matinées et des TAP de 40 minutes, quatre fois par semaine.

Le Maire note la bonne volonté des personnels communaux, notamment du secteur de l'animation, dans le déroulement du dispositif. Il rappelle son attachement aux rythmes actuels strictement mis en place dans l'esprit de la réforme, soit une matinée supplémentaire et un allègement de la journée d'école.

Par courrier, en date du 1^{er} décembre 2017, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) interroge la Commune sur ses perspectives pour la rentrée 2018. L'ensemble des collectivités concernées (Communes, CCPEIDF, SIVOS, Conseils d'école) doivent se positionner, avant le 23 février 2018, de manière cohérente sur le territoire, et donner leur proposition sur l'organisation du temps scolaire, c'est-à-dire les horaires journaliers (6 h maximum, 3h30 maximum par demi-journées) et la durée hebdomadaire (24 heures maximum).

C'est ensuite au DASEN de prendre la décision.

Le groupe de travail du suivi du PEDT (Projet Educatif Territorial) s'est réuni le 8 janvier pour notamment débattre sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018. Il a été fait part du résultat du sondage auprès des familles des enfants scolarisés dans les deux écoles concernant leur souhait pour la rentrée 2018.

- Ecole élémentaire : 114 familles (sur 147 retours) se sont positionnées favorablement pour le retour de la semaine des 4 jours.
- Ecole maternelle : 88 familles (sur 114 retours), favorable au retour à 4 jours.

Devant ce résultat, le groupe de travail propose le retour de la semaine à 4 jours selon les modalités d'organisation du temps scolaire suivantes :

- Maternelle : 9h00-12h00 // 13h30-16h30
- Elémentaire : 9h10-12h10 // 13h40-16h40

Le Maire précise que cette possibilité de changement n'impactera pas les transports scolaires.

Le dispositif actuel aura quatre ans d'existence en fin d'année scolaire. En ce sens, Axel TROTIGNON déplore que ce temps d'expérimentation soit trop court pour réellement l'évaluer. Il semble dommageable de ne pas d'abord prendre en compte le besoin de l'enfant et de ne pas avoir de retour d'expérience. Henri FERRO précise qu'il est constaté une fatigue chez les maternels. De surcroît, les horaires des TAP obligent parfois un réveil prématuré de la sieste. Il n'est toutefois pas concevable de dissocier les rythmes des élémentaires et des maternels.

Quoiqu'il en soit, Antony DOUEZY rappelle que le volume d'heures reste identique. Il déplore la suppression de la matinée du samedi matin, il y a déjà quelques années, qui permettait notamment de rencontrer les parents.

Le Maire rappelle que la réforme a été mal « vendue ». En effet, l'intérêt de la réforme se situait dans la réduction journalière de la durée d'école et le fait de disposer ainsi d'une matinée supplémentaire de cours, alors que l'Etat a beaucoup communiqué sur la perspective d'activité dans le cadre des TAP, alors qu'ils ne sont qu'une incidence. Dans la pratique, les Communes n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre en place des activités onéreuses (musique, ...).

Le Maire revient sur le résultat du sondage. Il lui semble pertinent que l'avis des parents soit pris en compte.

→ *Après en avoir délibéré, à 10 pour, 1 contre et 8 abstentions, le Conseil Municipal, conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, demande une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire selon les modalités suivantes :*

- Jours d'école : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
- Maternelle : 9h00-12h00 // 13h30-16h30
- Élémentaire : 9h10-12h10 // 13h40-16h40
- Soit 24 heures hebdomadaires

3. Modification des statuts du syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir

Le projet des statuts a été transmis aux élus.

Le Comité syndical a adopté ce projet de modification des statuts le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Bruno ALAMICHEL précise que le changement de représentation sera effectif en 2020. Actuellement les collectivités sont représentés pas deux délégués, ce sera ensuite un seul. Le nombre est actuellement de trois cents.

Le Maire rappelle l'important partenariat avec ce syndicat, notamment dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, de l'éclairage public et des marchés d'énergie. Alexandre DAVAL se renseigne sur les perspectives de développement des énergies renouvelables sur la Commune et si le cahier des charges le stipulera dans le cadre du recrutement du maître d'œuvre pour les travaux de la salle polyvalente. Le Maire précise que rien n'est encore statué, la Commune sera attentive aux solutions que proposera le maître d'œuvre. Bruno ALAMICHEL rappelle qu'en la matière, c'est bien la Commune qui reste souveraine du choix.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.*

4. Vente d'un terrain communal – parcelle ZK n° 147

En séance du 21 novembre 2017, Monsieur Esnault de la société Acanthe est venu présenter le futur projet de lotissement de la ruelle Peureuse. La demande de permis d'aménager a été déposée en Mairie, elle est en cours d'instruction. Le dossier a été présenté en Commission d'Urbanisme.

Or, la Commune est propriétaire d'une parcelle du site, cadastrée ZK n° 147 et d'une superficie de 650 m².

Conformément à nos obligations, le service du Domaine a été saisi. La valeur vénale du terrain est estimée à 19 500 €. La proposition d'achat de la société Acanthe s'aligne sur ce prix.

Alexandre DAVAL se renseigne sur les critères qui ont abouti au choix du lotisseur. Le Maire rappelle tout d'abord que le projet est fléché dans le PLU. Il s'agit en fait de terrains privés. En ce sens, la Commune n'a pas la décision sur le choix du lotisseur. La demande de permis d'aménager est la conséquence de l'acquisition de terrain privé par ce lotisseur, s'en suivront les demandes de permis de construire. La société Acanthe viabilise puis commercialise les terrains non bâtis.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise la vente d'un terrain communal cadastré ZK parcelle n° 147 d'une surface de 650 m2 pour un montant de 19 500 € prix net vendeur à la société ACANTHE dont le siège social est à RENNES (35207) – 93, avenue Henri Fréville – CS 80711 représentée par M. Jean-François BERTIN, Président et autorise le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.*

5. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
LEADER COLLECTIVITE	Cendriers	Voirie	244.70	293.64	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne

Le Maire propose de revenir sur la présentation du Capitaine LAISEMENT et du Major DURPOIX, avant le Conseil, concernant le protocole « participation citoyenne ». Il s'agit de mettre en place un réseau de citoyens référents signalant à la Gendarmerie des situations susceptibles d'être anormales.

Le Maire donne la parole à chacun des élus. Globalement, l'assemblée est majoritairement favorable à la démarche :

- dynamique de quartier
- aider la gendarmerie
- outil / relai supplémentaire

Des réserves sont toutefois avancées :

- attention à la délation / risques de débordement / besoin d'encadrement
- ne pas déresponsabiliser les autres citoyens
- expérimenter le dispositif

Le Maire confirme que ce dispositif, à l'instar de l'utilisation de la vidéoprotection, doit être très cadré. Il souligne les très bonnes relations de la Gendarmerie avec la Municipalité.

Même s'il paraît surprenant qu'un tel dispositif doive être mis en place dès lors qu'il est du devoir de chaque citoyen de prévenir les situations anormales, il est toutefois souvent constaté une indifférence face aux événements même si effectivement il n'est pas toujours évident de faire la part des choses. C'est peut-être pour cette raison que certains n'osent pas appeler le 17.

Quelques dates

- 17 mars : Carnaval / Concert de Harpe
- 19 mars : Commémoration de la FNACA
- 24 et 25 mars : Salon d'Art

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h35.

 Le Maire
Yves MARIE